

FICHE DE PRESCRIPTION N°2

REDACTION TYPE POUR LA PRECONISATION D'UN REVETEMENT COMPRENANT

- UNE ANTICORROSION PAR **METALLISATION** (Shoopage)
 - UNE FINITION **DECOZINC** PAR **THERMOLAQUAGE** POLYESTER

(Prestations destinées plus particulièrement aux éléments métalliques ne pouvant subir ni une galvanisation ni une cathodèse)

LE TRAITEMENT DE SURFACE DES ACIERS COMPRENDRA :

A - Une anticorrosion par métallisation (Shoopage)

L'entreprise exécutera :

- 1- Sur des aciers dégraissés, un sablage Sa 2,5 conformément à la norme ISO 12-944-4
- 2- L'application d'une métallisation conformément à la norme NFP 24-351
- 3- Un parachèvement pour finaliser l'aspect.

Le process de métallisation doit faire l'objet d'un Plan d'Assurance Qualité.

B - Une finition par thermolaquage.

L'entreprise exécutera les opérations suivantes :

- 1- Dégazage 220/224°C
- 2- Conversion filmogène
- 4- Application électrostatique d'une poudre polyester thermodurcissable de qualité architecturale
- 5- Polymérisation 180/200°C
- 6- Contrôles
- 7- Emballage

Le process doit faire l'objet d'un Plan d'Assurance Qualité.
les pièces devront être exemptes de micro-bullage perforant.

C - Une prestation de traçabilité

La prestation de thermolaquage devra être contrôlable a posteriori.
La traçabilité comprendra au moins une plaque témoin et un relevé des principaux paramètres de production.

D - La délivrance d'une garantie

Le complexe anticorrosion + thermolaquage doit être garanti en Anticorrosion et Bonne Tenue par une assurance. (Certificat d'assurance à fournir)

- **Garantie Anticorrosion exigée :**
10 ans selon cliché Ri3 de la norme 4628-3
- **Garantie Bonne Tenue exigée :**
10 ans (forme 7 + 3 ans) avec un seuil d'intervention de 5%

E - Une conformité à des règles

Les prestations devront être :
conformes à la norme NFP 24-351,
exécutées par une entreprise certifiée "Thermolacier"
conformes aux recommandations des fournisseurs des produits utilisés.

28/05/2012